

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1853

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Programme d'intérêt général (PIG) Eco-rénovation du quartier Perrache Sainte Blandine - Avenant n° 1 à la convention

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

**Rapporteur** : Monsieur le Président Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Farih, Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

**Conseil du 6 mars 2017****Délibération n° 2017-1853**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) : Lyon 2°
objet : <b>Programme d'intérêt général (PIG) Eco-rénovation du quartier Perrache Sainte Blandine - Avenant n° 1 à la convention</b>
service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le programme d'intérêt général (PIG) Eco-rénovation du quartier Perrache Sainte Blandine à Lyon 2° a été lancé en 2014 pour une durée de 3 ans afin d'accompagner des copropriétés dans la réalisation de travaux d'éco-rénovation.

Ce dispositif a été formalisé par une convention signée le 4 mars 2014, entre l'État, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), la Communauté urbaine de Lyon, la Ville de Lyon et Procivis Rhône, convention qui précisait les objectifs du dispositif et les engagements respectifs des partenaires. L'enjeu du projet d'éco-réhabilitation du quartier Sainte Blandine était double :

- concrétiser les objectifs du plan climat avec la réhabilitation à un niveau bâtiments basse consommation (BBC) rénovation de 350 logements, soit 10 à 15 immeubles,
- maintenir la vocation sociale du parc privé et lutter contre les situations de précarité énergétique.

Entre 2014 et 2016, 26 copropriétés ont souhaité étudier l'opportunité de travaux de rénovation énergétique sur leur bâtiment et ont souscrit à l'accompagnement proposé. A la fin de l'année 2016, le bilan est que 8 copropriétés (216 logements) sont accompagnées dans leur réflexion, chacune à un stade d'avancement différent : une copropriété a voté les travaux ; 6 copropriétés ont voté une mission de maîtrise d'œuvre afin de présenter à leur prochaine assemblée générale la validation d'un vote de travaux ; enfin, une copropriété fragile a missionné une maîtrise d'œuvre pour résoudre des besoins d'entretien urgents et pourrait élargir ses objectifs à un projet d'éco-rénovation.

Une accélération des décisions prises par les copropriétés a été constatée sur l'année 2016, notamment en raison d'aides financières complémentaires mobilisables à partir de mi-2016 et jusqu'en 2018 (aides européennes et aides de l'État, via le programme EcoCités - Ville de demain). Les copropriétés avaient également besoin d'un temps de maturation pour prendre des décisions de travaux d'ampleur. Les efforts d'accompagnement portés par la puissance publique depuis 2014 vont porter leurs fruits sur les années 2016, 2017 et 2018.

Ainsi, le comité de pilotage du 18 juillet 2016 du PIG Eco-rénovation Sainte-Blandine a validé la relance du marché d'accompagnement des copropriétés pour une durée d'un an renouvelable 3 fois avec les objectifs suivants :

- accompagner les copropriétés actuellement en cours d'études vers des votes de travaux qui atteignent un niveau BBC rénovation,
- accompagner la copropriété fragile et l'inciter à prévoir un projet d'éco-rénovation,
- garder une souplesse permettant d'inclure une ou deux autres copropriétés motivées, prêtes à voter une mission de maîtrise d'œuvre (sans réaliser pour leur compte les études et scénarios),
- évaluer la performance atteinte, notamment pour les copropriétés qui émergent au financement EcoCité - Ville de demain, car ces financements entraînent un suivi spécifique (suivi des consommations, évaluation, ajustement des contrats de chauffage post-travaux, etc.).

Les partenaires du PIG se sont accordés sur son prolongement d'un an (jusqu'en mars 2018), cette échéance correspondant aux calendriers prévisionnels de démarrage des travaux des copropriétés actuellement accompagnées.

Il est proposé, dans le présent rapport, de soumettre à approbation l'avenant n° 1 à la convention relative au PIG Eco-rénovation Perrache Sainte Blandine ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 à la convention relative au programme d'intérêt général (PIG) Eco-rénovation Perrache Sainte Blandine à Lyon 2° à passer entre l'État, l'Agence nationale de l'habitat, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et Procivis Rhône.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant n° 1.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.**